Image not found or type unknown

Droit de passage sur chemin privé

Par **dikities**, le **30/04/2008** à **05:49**

jais acheter ma maison en 1997 avec deux entrée donnant sur un chemin privé se chemin vien d'être vendu et je m'apperssois qu'il n'y a jamais eu de droit de passage.Les nouveaux propriétaire on t'il le droit de m'empéché de passé en sachant que ses deux entrée donc l'une dans elle est un garage ne figure pas sur le cadastre.il y aurrais seulement un accord oral avec l'ancien propriétaire.si quelqu'un peut me conseillé.

Par **Upsilon**, le **30/04/2008** à **09:40**

BOnjour et bienvenue.

Ce chemin privé représente-t-il le seul moyen d'accès à votre maison pour vous?

Par **dikities**, le **30/04/2008** à **09:59**

non,mais au garage oui.
jais un petit portillon qui donne sur la face avant de la maison

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés